SECTIONS INTERNATIONALES DE LYCEE | 17

L'arrêté du 06-08-2021 (JO du 08-08-2021) fixe les conditions d'admission en section internationale.

OBJECTIF

Dispositif bilingue qui accueille dans une même section des élèves français et étrangers. Il permet :
- aux élèves français de pratiquer une langue étrangère de manière approfondie
- de faciliter l'accueil et l'intégration d'élèves étrangers dans le système scolaire français
- de favoriser la transmission des patrimoines culturels des pays concernés

L'enseignement spécifique dispensé dans les sections internationales prépare les élèves à présenter le Baccalauréat Français International (BFI).

PUBLIC CONCERNE

Les élèves de 3e.

CONDITIONS D'ACCES

- être issu d'une section internationale
- **ou** avoir effectué tout ou partie de la scolarité dans un pays où est parlée la langue de la section sollicitée
- **ou** attester d'un niveau suffisant dans la langue de la section demandée

Pour les élèves scolarisés à l'étranger :
- attester d'une connaissance suffisante en français et dans la langue de la section demandée

LISTE DES SECTIONS INTERNATIONALES

ETABLISSEMENT	VILLE	SECTION INTERNATIONALE
Lycée François 1er	Fontainebleau (77)	Britannique / Allemande **(sections payantes)**
Lycée François Couperin	Fontainebleau (77)	Portugaise
Lycée Évariste Galois	Noisy le Grand (93)	Britannique
Lycée International de l'Est Parisien (présence d'un internat)	Noisy le Grand (93)	Américaine / Arabe / Brésilienne / Chinoise Portugaise
Lycée Édouard Branly	Nogent sur Marne (94)	Britannique
Nouveau lycée de Vincennes	Vincennes (94)	Britannique

PROCEDURE AU NIVEAU DES REPRESENTANTS LEGAUX

Du 7 décembre au 2 février

Constitution et transmission du dossier de candidature
- Complètent le dossier en y **joignant obligatoirement** les photocopies des documents demandés.
- Envoient le dossier complet à l'établissement souhaité avant le **2 février** (cachet de la poste faisant foi).

⚠ Les dossiers transmis hors délai ou incomplets ne seront pas examinés.

Dès le 22 mai

À réception des résultats de la commission d'admission

Pour les élèves admis
- Retournent le coupon-réponse dûment complété à l'établissement d'accueil
- Confirment leur choix dans le cadre du Service en Ligne Affectation (SLA) pour les élèves déclarés admis.

PROCEDURE AU NIVEAU DE L'ETABLISSEMENT D'ORIGINE

Du 7 décembre au 26 janvier

Communication et constitution des dossiers de candidature
- Informe les représentants légaux sur la procédure d'admission spécifique en 2de section internationale.
- Complète chaque dossier avec les avis du professeur principal et de langue vivante.
- Saisit **obligatoirement**, entre le **18 décembre et 26 janvier**, la candidature dans l'application **Cibel**, accessible via le portail Arena, avec report impératif du numéro généré sur le dossier.
- Remet le dossier complet aux familles qui doivent assurer l'envoi à l'établissement d'accueil souhaité.

À partir du 8 avril

Résultats de la commission d'admissibilité dans Cibel
- Consultation des avis de la commission d'admissibilité.

À partir du 22 mai	**Résultats admission dans Cibel** ▪ Consultation des décisions de la commission d'admission ▪ Téléchargement du courrier-réponse et envoi aux représentants légaux des élèves concernés
Dès le 28 mai	**Vérification dans Affelnet-Lycée : mise en cohérence des vœux et des résultats d'admission** ▪ Élèves **admis** : **formulation du vœu (seule la saisie en rang 1 permet de sécuriser l'admission)** ▪ Élèves **inscrits en liste complémentaire** : **formulation du vœu** en plus des vœux de 2de GT dans leur(s) lycée(s) de secteur. ▪ Élèves **non admis** : saisie des vœux de 2de GT dans leur(s) lycée(s) de secteur.

PROCEDURE AU NIVEAU DE L'ETABLISSEMENT D'ACCUEIL

Jusqu'au 2 février (cachet de la poste faisant foi)	**Réception des dossiers** ▪ Pour les candidatures hors académie, saisie **obligatoire** à partir du **18 décembre** dans l'application **Cibel**, accessible via le portail Arena, avec report du numéro généré sur le dossier. ▪ Les candidatures issues de l'académie de Créteil sont saisies dans Cibel par les établissements d'origine.
Jusqu'au 9 février	**Recensement des dossiers** ▪ Télécharge le fichier des candidatures via l'application Cibel ▪ Valide les candidats à partir des dossiers reçus
12 février	▪ Convoque les élèves à l'examen écrit
Mercredi 6 mars	**Test d'admissibilité** : passage de l'épreuve écrite de langue étrangère ▪ 9h30 : épreuves allemande, arabe, brésilienne, chinoise et portugaise ▪ 14h30 : épreuves américaine, britannique
Avant le 29 mars	**Transmission** au SAIO (copie aux IEN-IO) de la liste des candidats retenus pour le test oral (à l'aide du fichier actualisé), en vue de la **commission d'harmonisation académique d'admissibilité du 4 avril.**
Dès le 8 avril	**Convocations pour le test d'admission** ▪ Envoi des convocations pour les élèves concernés et des courriers de refus pour ceux non retenus
Du 22 avril au 3 mai	**Test d'admission** : passage de l'épreuve orale
Avant le 7 mai	**Transmission** au SAIO (copie aux IEN-IO) de la liste des candidats retenus suite au test oral (à l'aide du fichier actualisé), en vue de la **commission d'harmonisation académique d'admission du 17 mai.**
Du 29 mai au 14 juin (14h)	**Décisions dans Affelnet-Lycée** *(cf. tutoriel : module « travail en commission »)* ▪ **Saisie obligatoire de la décision finale** via le module « travail en commission » (pris, refusé…) pour chaque élève formulant un vœu de 2de internationale.

PROCEDURE AU NIVEAU DU SAIO

Jeudi 4 avril	**Commission académique d'harmonisation d'admissibilité** ▪ Valide les élèves admissibles au vu du résultat du test écrit et de l'examen du dossier, en fonction des critères : • **pédagogiques** : maîtrise des apprentissages fondamentaux, résultats dans les langues vivantes, motivation, capacité d'investissement dans le travail, avis pédagogiques de l'établissement d'origine ; • **géographiques** : répartition des élèves selon les départements et les établissements d'origine en fonction du nombre des candidatures ; • **sociaux** : respect mixité sociale, équilibre garçons-filles, élèves boursiers et/ou sollicitant une place en internat, fratries.
Vendredi 17 mai	**Commission académique d'harmonisation d'admission** ▪ Valide les élèves admis dans les sections internationales de l'académie.
À partir du 21 mai	**Envoi aux DSDEN les listes arrêtées à l'issue de la commission académique d'admission**

RESULTAT

La notification d'affectation est transmise aux représentants légaux par les établissements d'accueil à l'issue du résultat du tour principal d'Affelnet-Lycée.